



NOUVEAUTÉ

Afin de permettre aux entreprises de bénéficier plus rapidement des subventions étatiques, la Mutualité de Cautionnement (MC) émet un cautionnement de préfinancement bancaire dédié au

**PRÉFINANCEMENT DES AIDES ÉTATIQUES**



PLUS-VALUE POUR  
L'ENTREPRISE

L'octroi des subventions étatiques requiert un certain délai, pendant lequel l'entreprise peut avoir besoin de ces fonds pour finaliser son projet. Avec le préfinancement des aides étatiques, elle peut toutefois :

- ✓ disposer rapidement des **fonds** afin de les investir dans la **finalisation de son projet**
- ✓ rembourser sa dette bancaire dès réception des subventions



DÉTAILS DU  
PRODUIT

- ✓ Demande conditionnée à l'obtention d'un **accord de principe du Ministère** en charge de l'aide – montant minimal des aides à recevoir de 10.000€
- ✓ Sur base cet accord de principe, l'entreprise introduit une demande de préfinancement auprès d'une banque partenaire (*liste disponible sur notre site internet*)
- ✓ Cautionnement à **hauteur maximale de 80%** du montant du préfinancement
- ✓ **Durée du cautionnement identique** à la durée du préfinancement
- ✓ Cautionnement **plafonné à 500.000€**
- ✓ Demande évaluée par le comité décisionnel de la MC sur base de l'accord de principe transmis par la banque
- ✓ Appel à garantie : payable à 1<sup>ère</sup> demande en cas de dénonciation du préfinancement par la banque



COMPOSANTES DU  
CONTRAT DE  
CAUTIONNEMENT

- ✓ **Contrat tripartite** (banque, entreprise, MC) reprenant les éléments-clé du financement (*objet, montant, durée, sûretés*) & le **montant, la durée et les conditions du cautionnement** tel qu'accordés par la MC
- ✓ Commission à payer par l'entreprise sous forme de prime unique – tarif varie selon le type de financement (*détails ci-dessous*)



MODALITÉS PRATIQUES

<b>Types de financement &amp; tarif*</b>	<b>Secteurs d'activité éligibles</b>
Ligne de crédit – 1%	Commerce Horeca
<b>Types de subventions étatiques</b>	Prestation de services Artisanat
Aide à l'investissement Aide innovation	


- Documents à fournir** (*en principe par la banque*)
- ☑ Accord de principe du Ministère
  - ☑ Accord de principe de la banque
  - ☑ Description du projet
  - ☑ Données financières (*bilan & comptes PP/business plan*)
  - ☑ Montant du financement, durée, sûretés
  - ☑ Statut, n° RCS et autorisation d'établissement
  - ☑ Informations sur structure & associés

*\*(réduction de 0.25% pour les entreprises ressortissantes de la Chambre de Commerce)*



EXEMPLE

L'entreprise ABC a obtenu un accord du Ministère pour une subvention de 50.000€. La banque met en place une ligne de crédit pour le préfinancement de cette aide.  
Montant & durée de la ligne de crédit : 50.000€ sur 1 an  
Montant du cautionnement MC : 40.000€ (80%)  
Durée du cautionnement : 1 an



COMMISSION (*sous forme de prime unique*)

A la signature du contrat de cautionnement, l'entreprise s'acquitte de la commission, qui est calculée comme suit :

Prime = (Montant caution. MC x Durée caution. x Tarif) + Part(s) sociale(s) de 25€ par tranche de 25.000€ de caution.

Calcul de la commission selon l'exemple ci-dessus:  
(40.000€ x 1 x 1% = 400€) + (2 x 25€) = 450€

**Pour toute question, contactez-nous :**  
Mutualité de Cautionnement - société coopérative  
14, rue Erasme L-1468 Luxembourg-Kirchberg

Numéro de téléphone : (+352) 42 39 39-878  
E-mail : [cautionnement@houseofentrepreneurship.lu](mailto:cautionnement@houseofentrepreneurship.lu)  
Web : [www.cautionnement.lu](http://www.cautionnement.lu)

